



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

ARRETE

modificatif constatant la désignation des personnalités socioprofessionnelles assistant au conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Bretagne

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE, PREFET D'ILLE ET VILAINE

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 modifiée relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'agence foncière et technique de la région parisienne, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Établissement public foncier de Bretagne ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le courrier du 22 février 2022 du président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne désignant M. Ludovic LORRE en qualité de personnalité socioprofessionnelle assistant au conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Bretagne en remplacement de M. Christophe DE QUELEN ;

Vu le courrier du 9 juin 2022 du président de la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne désignant M. Philippe MARTINEAU en qualité de personnalité socioprofessionnelle assistant au conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Bretagne en remplacement de M. Jean-Philippe CROCQ ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1 : il est constaté la désignation des quatre personnalités socioprofessionnelles assistant au conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Bretagne avec voix consultative.

Ces personnalités sont :

- *Chambre de commerce et d'industrie de région* : M. Philippe MARTINEAU ;
- *Chambre régionale d'agriculture* : M. Gaëtan LE SEYEC ;
- *Chambre régionale de métiers et de l'artisanat* : M. Ludovic LORRE ;
- *Conseil économique, social et environnemental régional* : M. Michel MORVANT.

.../...

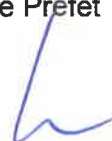
Article 2 : l'arrêté préfectoral du 19 février 2020 modifiant la désignation des personnalités socioprofessionnelles assistant au conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Bretagne est abrogé.

Article 3 : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 4 : le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le **30 JUIN 2022**

Le Préfet



Emmanuel BERTHIER